



PROTECTION DES POLICIERS L'ARTICLE 24 ADOPTÉ

Depuis l'assassinat de nos deux collègues de Magnanville, l'UNSA Police n'a cessé de demander le renforcement de la protection fonctionnelle de nos collègues trop souvent exposés par des diffusions malveillantes sur les réseaux sociaux.

Les dispositions de l'article 24 de la proposition de loi relative à la Sécurité Globale ont été adoptées hier soir.

Pour 146 voix Contre 24 voix.

ARTICLE 24 :

I. – Le paragraphe 3 du chapitre IV de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par un article 35 quinquies ainsi rédigé :

« Art. 35 quinquies. – Sans préjudice du droit d'informer, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification, autre que son numéro d'identification individuel, d'un agent de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de police municipale, lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police.

II. – Les dispositions de l'article 35 quinquies de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ne font pas obstacle à la communication, aux autorités administratives et judiciaires compétentes, dans le cadre des procédures qu'elles diligentent, d'images et éléments d'identification d'un agent de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de police municipale. »

La capitale a accueilli un rassemblement samedi dès 14h30, place du Trocadéro. Sur la place noire de monde, pas mal de 'gilets jaunes' parmi les drapeaux du PCF, d'EELV, de FO, du NPA, une banderole d'«Extinction rébellion» ou une autre de Médiapart: «La démocratie meurt dans l'obscurité».



Nous nous opposons à la proposition de loi sécurité globale qui menace la liberté de la press...
journalistesfo.fr

CLIQUEZ ICI ...

Qu'en pensent les adhérents d'UNITÉ SGP POLICE **FO?**

L'UNSA Police rappelle son soutien aux dispositions de l'article 24 qui s'inscrit dans le respect de la liberté de la presse.

<http://police.unsa.org/>

